

RAPPORT 2021

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

Édito	3
1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	4
1.1. S'appuyer sur l'évaluation climat du budget	
1.2. Développer les mobilités durables	
1.3. Accompagner les actions de l'ALEC-MVE	
1.4. Réduire l'impact carbone de la construction neuve	
1.5. Adapter notre ville aux fortes chaleurs	
1.6. Poursuivre la coopération avec le Mali	
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	13
2.1. Développer une politique de gestion de l'arbre	
2.2. Se réappropriier l'espace public	
2.3. Déployer la gestion différenciée	
2.4. Prendre en compte la pollution des sols dans le développement de l'agriculture urbaine	
2.5. Protéger l'animal en ville	
3. Épanouissement de tous les êtres humains	19
3.1. Préserver et valoriser le patrimoine	
3.2. Installer des résidences artistiques dans les établissements accueillant des enfants	
3.3. Lutter contre les discriminations liées au handicap	
3.4. Lutter contre les violences faites aux femmes	
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	24
4.1. Intégrer les exigences du développement durable dans les projets de rénovation urbaine	
4.2. Impliquer les habitants et les acteurs associatifs	
4.3. Mettre en place un service public inter-collectivités de l'assainissement au Mali	
4.4. Installer un centre de vaccination contre le Covid au sein de la Mairie	
4.5. Renforcer la solidarité avec les migrants	
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	28
5.1. Élaborer la stratégie alimentaire de territoire	
5.2. Améliorer l'alimentation des enfants dans les écoles et les crèches	
5.3. Développer les marchés paysans	
5.4. Soutenir l'économie locale et l'ESS	
5.5. Favoriser les formes alternatives d'habitat	

Edito

Il y a un an, nous soulignons combien l'irruption du virus de la Covid 19 avait bouleversé nos vies, nos organisations. Combien elle nous avait obligé à adapter les différents champs de notre action publique, pour répondre aux nouveaux besoins qui s'exprimaient dans notre ville. Le *Rapport Développement Durable 2021* démontre, alors que les vagues de cette pandémie se sont succédées tout au long de l'année, que nous avons eu à cœur de poursuivre cette exigence d'adaptation rapide à la situation sanitaire, et que nous avons tenu ferme sur nos engagements de long terme concernant les trois piliers du développement durable : l'environnement, l'action sociale et la prise en compte des enjeux économiques.

Mise en place la plus symbolique de notre volonté de répondre à l'urgence sanitaire : dès le 8 mars 2021, la mairie ouvrait un centre de vaccination au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, alors que les plateformes de prises de rendez-vous étaient submergées. Près de 60 000 doses de vaccin ont ainsi pu être administrées en dix mois, permettant à 65 % de la population montreuilloise d'avoir reçu deux doses de vaccin à la fin de l'année.

En parallèle, 2021 a été l'année du déploiement participatif de notre réflexion concernant la stratégie alimentaire de la ville. Une centaine de personnes (habitants, acteurs associatifs, agents de la mairie, élus) ont ainsi co-élaboré lors d'une vingtaine d'ateliers de travail culminant lors des États Généraux de l'Alimentation les 15 et 16 octobre, des pistes d'action dans les domaines de la lutte contre la précarité alimentaire, de la santé, de l'accès pour toutes et tous à une alimentation saine, de qualité, bio. En complément, des concertations avec la communauté éducative – parents, enseignants, animateurs d'ALSH et enfants – ont eu lieu pour déterminer les besoins et souhaits précis concernant l'évolution de la restauration scolaire.

2021 a également été l'année de la poursuite des engagements de la ville pour répondre, à son échelle, aux défis climatiques qui nous sont posés, au premier rang desquels l'adoption d'une Charte de l'Arbre en cohérence avec le Plan Canopée du département. Action nous permettant de préserver et développer le patrimoine arboré de la ville. Avec l'adoption d'une Charte de la construction durable, nous avons pu poser des principes d'urbanisme pour une ville résiliente – développement des espaces verts, recours aux matériaux bio-sourcés, seconde vie pour les déchets du bâtiment...

La ville a également affirmé sa volonté de lutter contre la chute de la biodiversité : un plaidoyer pour définir la place de l'animal en ville a été adopté énonçant ce principe fort : les animaux sont l'une des conditions du succès du projet social et environnemental de la ville.

Les mois qui viennent seront encore placés sous la nécessité de s'adapter aux difficultés posées par la pandémie actuelle, mais dans cet environnement incertain, notre ligne de conduite ne déviara pas. Nous nous attacherons à répondre aux urgences tout en continuant de construire la ville de demain, résiliente, respectueuse de tout le vivant et agréable à vivre pour ses habitantes et ses habitants.

Mireille Alphonse
2^{ème} adjointe au Maire,
déléguée à la Transition, à la démocratie alimentaire et au projet de cantine publique

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1.1. S'appuyer sur l'évaluation climat du budget

L'évaluation climat du budget est un outil permettant d'**analyser l'impact des dépenses d'une collectivité sur l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) visant la neutralité carbone en 2050 pour limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C**. Il vise un **double objectif** : informer les citoyens de l'impact des actions de la collectivité en matière d'environnement et orienter les politiques publiques.

L'évaluation climat du budget a été créée dans le cadre d'une expérimentation menée par l'association I4CE avec les métropoles de Lille et Lyon, l'Eurométropole de Strasbourg et les villes de Paris et Lille. L'expérimentation a abouti à la création d'un guide méthodologique permettant de réaliser une évaluation climat du budget.

L'outil repose sur **un classement des lignes budgétaires en 5 catégories** (très favorable, favorable, neutre, défavorable et indéfini). Afin de choisir la catégorie dans laquelle affecter une dépense, un répertoire des dépenses types des collectivités territoriales a été élaboré à partir d'études sur le principe de l'Analyse du Cycle Vie (ACV). Pour certaines dépenses, une analyse extra-comptable devra être réalisée.

- Mise en œuvre

Aux côtés de l'EPT d'Est Ensemble qui coordonne la démarche, les villes **de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré St-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville se sont portées volontaires pour réaliser la première évaluation climat du budget d'Est Ensemble**.

A cet effet, un marché forfaitaire à procédure adaptée (MAPA) en groupement de commande a été lancé en 2021. Le cahier des charges suit les sept étapes du guide méthodologique d'I4CE et se décompose en **deux grandes missions** :

- **La formation des collectivités à la méthodologie**
- **L'analyse budgétaire**

Fin 2021, les référents des collectivités de chaque collectivité, organisés en binômes (un référent environnement et un référent finance par collectivité) ont été **formés à la méthodologie** développée par I4C.

1.2. Développer les mobilités durables

1.1.1. Les avancées des chantiers des lignes de métro et du tramway

a) Le prolongement de la ligne 11

La ligne 11 du métro parisien relie aujourd'hui la place du Châtelet, au centre de Paris, à Mairie des Lilas. Son prolongement prévoit qu'elle relie, à l'horizon 2023, la station Mairie des Lilas à la gare de Noisy-Champs, sur la ligne du RER A.

Le 16 juillet 2021, le tunnelier Sofia est arrivé à la station Serge Gainsbourg aux Lilas, et a ainsi réalisé son dernier percement pour le prolongement de la ligne 11. Après 15 mois de creusement et 3 km parcourus, cette étape a marqué la fin des creusements du tunnel du prolongement de la ligne 11 pour relier le terminus actuel Mairie des Lilas à la future station Rosny-Bois Perrier, sur la ligne du RER E.

Dans les nouvelles stations, à Montreuil-Hôpital notamment, les travaux de génie civil sont sur le point d'être achevés. L'année 2022 sera consacrée aux aménagements intérieurs et à la pose des rails. La mise en route de ce nouveau tronçon de ligne est prévue en 2023.



b) Le prolongement envisagé de la ligne 1

Le ligne 1 du métro, entièrement automatique, relie actuellement La Défense à Château de Vincennes, en traversant Paris sur un axe ouest-est. Le projet consiste à prolonger la ligne 1 à l'est de l'actuel terminus Château de Vincennes jusqu'à la station Val de Fontenay, avec la création de trois nouvelles stations : Les Rigollots, à Fontenay-sous-Bois et à la lisière de Vincennes, Grands Pêchers, à Montreuil et Val de Fontenay, à Fontenay-sous-Bois.

Le 9 décembre 2020, le Conseil d'Île-de-France Mobilités a validé le schéma de principe du projet de prolongement de la ligne 1 du métro, ainsi que le dossier d'enquête d'utilité publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet. Le lancement de l'enquête publique est prévu fin janvier.

c) Le tramway T1



Installation de bordures rue Didier Daurat, à Montreuil

La ligne de tramway T1 relie actuellement Asnières – Gennevilliers – Les Courtilles à Noisy-le-Sec. Son prolongement à l'est, de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay, améliorera les conditions de transport de l'est de la région tout en se connectant au réseau de transports existant et à venir, notamment dans le cadre du Nouveau Grand Paris, et permettra de desservir les villes de Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois (RER A et E).

Le lancement du tramway T1 est prévu à l'horizon 2025.

Les derniers vestiges de l'ancienne bretelle autoroutière de l'A186 ont été démolis durant l'été 2021. Le nouveau pont du tram, au-dessus de l'autoroute A3, a été achevé.

d) La mission d'étude urbaine concertée sur les abords du tramway T1

Le prolongement de la ligne de tramway T1 de Bobigny jusqu'à Val de Fontenay va profondément transformer les territoires traversés sur les communes de Noisy-le-Sec, Romainville et Montreuil, offrant une opportunité inédite de penser un projet urbain ambitieux.

Ce projet de transport structurant va générer de grands espaces vides qu'il s'agira de repenser et de connecter avec les quartiers environnants. Est Ensemble et les trois communes se sont saisies de cette opportunité pour **penser une ville plus écologique et plus agréable à vivre**, répondant aux enjeux sociaux, écologiques et sanitaires de notre temps.

Une étude urbaine et paysagère concertée a ainsi été lancée par Est Ensemble pour définir une stratégie d'aménagement qui réussisse à articuler les enjeux communaux et intercommunaux. L'objectif sera de définir, avec les habitants, les grandes orientations d'aménagement et les différentes fonctions des espaces.

Après la **phase de diagnostic conduite avec les habitants au printemps 2021**, la deuxième phase du projet, lancée à l'automne, vise à élaborer **un plan guide pour définir la stratégie globale d'évolution urbaine et environnementale**, puis à la décliner concrètement par des propositions sur des secteurs clés.

1.1.2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des véhicules

a) **La Zone à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m)**

La Zone à faibles émissions (ZFE) est une des mesures préconisées et évaluées dans le cadre du **Plan de Protection de l'Atmosphère 2017 - 2020 élaboré par le Préfet de la Région Île-de-France** pour ramener les concentrations en polluants atmosphériques (particulièrement le dioxyde d'azote NO2 et les particules PM10 et PM2,5) à des niveaux conformes aux valeurs limites européennes.

Son principe : accélérer le renouvellement du parc de véhicules en interdisant progressivement la circulation aux véhicules les plus polluants dans un périmètre délimité par l'A86 (A86 exclue) soient 79 communes. La ZFE repose sur le système des vignettes Crit'Air instaurée en France en 2016 qui permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants selon 6 catégories (critère de classification fondé sur l'année de la première immatriculation).

La Zone à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m) remplace la notion de Zone à Circulation Restreinte (ZCR) qui marquait l'entrée dans la première étape de mise en place de la ZFE le 1^{er} juillet 2019.

La ZFE-m va progressivement s'appliquer sur ce même territoire dans les années à venir jusqu'à l'horizon 2030 selon le calendrier ci-dessous, **le 1^{er} juin 2021 marquant l'entrée dans la deuxième étape.**

Calendrier de mise en place de la ZFE-m

	Métropole du Grand Paris	Paris
juillet 2019	Interdiction NC + Crit'Air 5	Interdiction Crit'Air 4
juin 2021	Interdiction Crit'Air 4	
juillet 2022	Interdiction Crit'Air 3	Interdiction Crit'Air 3
Janvier 2024	Interdiction Crit'Air 2 : abandon du diesel	Interdiction Crit'Air 2
2030	Interdiction Crit'Air 1 : 100 % véhicules propres	Interdiction Crit'Air 1

A Montreuil, le parc total impacté par la mesure au 1^{er} juin 2021 (non classés + Crit'Air 5 + Crit'Air 4) est estimé, tous véhicules confondus, à **5 925 véhicules, soit 14,3 % du parc automobile de la ZFE-m.**

La marche à franchir entre la première étape de 2019 et la seconde étape de juin 2021 est relativement faible et représente 8,6% du parc de véhicules. Les deux marches suivantes (juillet 2022 et janvier 2024) seront en revanche plus hautes à gravir : respectivement 26,1 % et 40,8 %. Ce sont particulièrement les VUL et poids lourds (68,0 % et 67,8%) qui seront les plus impactés en janvier 2024 avec l'abandon du diesel.

b) La conversion des véhicules thermiques de la flotte municipale en véhicules électriques (Retrofit)

Le secteur du transport est à l'origine de **30% des émissions de CO₂** en France. La flotte municipale poursuit sa transition pour diminuer le volume de ses émissions de GES et s'inscrit, en complémentarité avec l'achat de véhicules électriques (6 véhicules acquis en 2021), dans la **démarche Retrofit, qui consiste à remplacer un moteur thermique par un moteur électrique**. Pour l'accompagner dans cette démarche de transformation de sa flotte de fourgonnettes, la ville s'est rapprochée de la société Phoenix Mobility. En 2021, un véhicule a bénéficié de cette transformation.

1.1.3. Accentuer les mobilités actives

a) Des chiffres qui parlent

- La ville continue de se doter de vélos à assistance électriques (VAE), la flotte municipale en compte **95** actuellement.
- La fréquentation des 6 compteurs vélo est en augmentation constante.

Le nombre de passages vélo sur les compteurs de la ville est passé de 1 395 500 passages à 2 266 000 entre 2020 et 2021, soit une augmentation de 62 %.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des passages vélos entre 2020 et 2021.

139 rue Étienne Marcel	15 Avenue Pasteur vers Croix de Chavaux	16 Avenue Gabriel Péri	55 BD Paul Vaillant Couturier	Avenue Pasteur vers A3	Montreuil – Croix de Chavaux	Ensemble des compteurs
105 %	141 %	100 %	128 %	108 %	20 %	62 %

Le compteur du boulevard Aristide Briand, installé en 2021, n'est pas représenté ici.

Entre 2020 et 2021, la moyenne journalière des passages a augmenté, passant de **3 825 à 6 210** sur l'ensemble des équipements.

Croix-de-Chavaux, Gabriel Péri et Paul Vaillant Couturier sont les pistes les plus fréquentées de Montreuil.

b) Pérennisation des aménagements cyclables rue Marceau entre les rues Lebour et des Longs Quartiers par la ville ainsi qu'un tronçon du boulevard Chanzy par le département

c) Expérimentation de quartier apaisé à Solidarité Carnot

L'objectif est de pacifier la circulation dans le quartier au profit des modes de déplacements actifs (piétons, vélos) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Cela consiste à créer des filtres pour éviter des itinéraires bis de traversées du quartier et à développer de nouveaux espaces plantés et des îlots de fraîcheur.

Après une phase expérimentale en 2021, une phase de concertation avec les habitants et usagers du quartier aura lieu en 2022. Suivront les études de conception et la réalisation des aménagements définitifs.

d) Baisse de la motorisation des ménages

La transition écologique semble amorcée dans la ville et ses quartiers sauf dans le quartier Ramenas-Léo Lagrange. La **part des ménages sans voiture est passée de 47 % à 50 % entre 2013 et 2018¹ dans la ville.**

1.3. Accompagner les actions de l'ALEC MVE

1.3.1. Pôle habitat

a) Service FAIRE : bilan des sollicitations des habitants de Montreuil en 2021

En 2021, l'ALEC-MVE a reçu **292 demandes venant de particuliers de Montreuil, elles ont généré 208 contacts et 119 rendez-vous.** Ces sollicitations sont supérieures de 23% à celles de 2020. Il faut noter que les sollicitations de 2020 avaient diminué du fait de la crise sanitaire. Les demandes reçues proviennent majoritairement de propriétaires de logements individuels (63%) - les maisons individuelles ne représentant que 22% du parc privé à Montreuil. Ces demandes concernent majoritairement l'isolation (40%), le bouquet de travaux (22%), et le chauffage (21%). Les rénovations importantes (bouquet de travaux couplées à des rénovations globales) concernent presque un tiers des demandes.

L'habitat à Montreuil en quelques chiffres

- 50 709 logements
- 82 % d'appartements
- 34 % de logements sociaux
- 78% des logements privés relèvent du parc collectif
- 74% des copropriétés de Montreuil sont construites avant 1974

b) Habitat individuel

- **Un service opérationnel en cours de déploiement à l'échelle métropolitaine**

De 2015 à 2017, l'ALEC-MVE a conçu et expérimenté "Pass'Réno Habitat 93" la plateforme locale de rénovation énergétique dédiée à l'habitat individuel et au micro-collectif (dispositif lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et de la Région Île-de-France), et ce avec le soutien notamment d'Est Ensemble. En 2021, Pass'Réno Habitat 93 est devenu «Pass'RénoHabitat» dans le cadre de son déploiement métropolitain et une nouvelle interface a vu le jour.

- **Un service d'accompagnement à l'échelle communale**

Sur les 7663 logements privés en habitat individuel à Montreuil, 6356, soit 83%, ont été construits avant 1974, ce qui représente un enjeu important de la rénovation énergétique. A Montreuil, les inscriptions des particuliers à cette plateforme ont considérablement augmenté puisqu'on décompte 63 inscriptions pour l'année 2021, contre 18 en 2020.

c) Copropriétés

À Montreuil, 78% des logements privés relèvent du parc collectif, ce qui a conduit la Ville à engager depuis plusieurs années des actions spécifiquement dédiées à la copropriété. De plus, 74% des copropriétés de Montreuil ont été construites avant 1974, ce qui en fait un axe prioritaire et un gisement important pour la rénovation énergétique. L'ALEC-MVE accompagne 16 nouvelles copropriétés à Montreuil, ce qui porte à **150 le total de copropriétés accompagnées dans un projet de rénovation énergétique.** Cela représente 4806 logements.

¹ Source : Insee, RP 2013 et 2018

d) Précarité énergétique

Le dispositif expérimental de repérage et d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique à Est Ensemble s'est pérennisé en devenant un **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)**. Vingt ménages Montreuillois ont été visités dans le cadre du dispositif Ensemble pour l'Energie (contre 11 en 2020), ce qui représente 19,5% du volume total à Est Ensemble. 19 de ces ménages sont très modestes.

1.3.2. Pôle patrimoine public et tertiaire privé

a) Patrimoine public

La rénovation énergétique du patrimoine public est encouragée par le programme ACTEE, pour lequel la ville de Montreuil est lauréate dans le cadre la candidature portée par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est de **mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants**. Un économiste de flux partagé a été recruté afin d'accompagner les villes du groupement sur le périmètre de l'ALEC-MVE dans cette dynamique. Notamment à travers l'appui à la réalisation des études prévues par le programme et à transformation en travaux via la mobilisation de financements. Par ailleurs, **l'ALEC-MVE appuie la ville dans la réalisation de son schéma directeur immobilier dont l'objectif est de proposer une approche de mise en conformité au décret tertiaire**. A cet effet l'agence a accompagné la ville au choix de sa plateforme de suivi des consommations de son patrimoine. Un travail plus spécifiquement sur la structuration et l'analyse de ces données et la proposition d'un plan d'actions aura lieu en 2022.

b) Tertiaire privé

Depuis 2021, dans le cadre du programme PREP-Facilaréno porté par la Métropole du Grand Paris, l'ALEC-MVE a lancé un dispositif **d'accompagnement expérimental à destination des professionnels du petit tertiaire privé (dont les locaux font moins de 1000 m²) à l'échelle d'Est Ensemble**. Des artisans ou commerçants de Montreuil pourront bénéficier de cet accompagnement en 2022 en répondant à un appel à manifestation d'intérêt sur les points suivants : accompagnement à la rénovation énergétique, maîtrise de l'énergie, process industriels.

c) Energies renouvelables

Le territoire d'Est Ensemble avec l'appui technique de l'ALEC MVE a été lauréat en 2021 de l'appel à projet « Contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables » de l'ADEME. Ce programme permettra à terme aux villes du territoire de **bénéficier d'un accompagnement et d'un financement de leurs projets de développement de chaleur renouvelable dans les bâtiments publics**. De part sa relation privilégiée avec la Ville, l'ALEC pourra accompagner l'identification et le développement de projets pertinents. Par ailleurs, l'ALEC-MVE accompagne l'association «Electrons Solaires», en lien avec le territoire, dans son déploiement à l'échelle de la ville de Montreuil. Un accompagnement pourra être envisagé en 2022, plus largement, si besoin, pour le développement de projets photovoltaïques à la fois sur les bâtiments de la collectivité et sur les bâtiments d'habitation.

1.3.3. Pôle territoires et transitions

a) Stratégie énergie et climat

L'ALEC-MVE a contribué à la révision du Plan Climat Air Energie Territorial d'Est Ensemble.

b) Éducation à la transition écologique

- Le défi «les éco-mômes»

Le défi les éco-mômes a été reconduit sur Est Ensemble pour la saison 2021-2022. Ce défi a vocation à former les animateurs et directeurs des accueils de loisirs aux enjeux de la transition écologique, et à les accompagner à la réalisation d'animations orientées sur les thèmes de la transition auprès des enfants (déchets, économies d'énergie, biodiversité...).

- Animations dans le cadre de la convention citoyenne d'Est Ensemble

Pour le lancement de la convention citoyenne d'Est Ensemble, l'ALEC-MVE a animé une Fresque du Climat auprès des participants, parmi lesquels plusieurs Montreuillois. Cet atelier collaboratif et participatif a pour but de sensibiliser aux enjeux du changement climatique. Les 100 citoyens tirés au sort pour participer à la convention étaient présents. De plus, l'ALEC-MVE a animé les «speed dating de l'énergie» lors de la 2^e session de la convention. Cette rencontre entre experts et citoyens de la convention visait à répondre à leurs interrogations sur le sujet. Enfin, un atelier thématique intersession a été animé par l'ALEC-MVE sur les enjeux de l'habitat dans la transition écologique.

1.4. Réduire l'impact carbone de la construction neuve



Dans la logique des accords de Paris et de la Charte pour la construction d'une ville résiliente adoptée en décembre 2019, et conformément aux dispositions réglementaires de son PLUi, Montreuil est attentive aux **conséquences de ses politiques d'aménagement de la ville sur les grands enjeux écologiques d'aujourd'hui et de demain.**

Cette attention constante passe par une **politique d'achats responsables en regardant les alternatives à l'emploi de matériaux de construction fortement émetteurs de CO2** tels le béton ou l'acier. **En adhérant à l'association FIBOIS** (décision du conseil municipal du 8 décembre 2021), la Ville s'engage à viser garantir qu'un minimum de 20 % des surfaces planchers construites ou rénovées le soient à partir d'**approvisionnement en bois issus à 30 % de forêts françaises, gérées durablement.** Elle incitera à ces pratiques vertueuses les promoteurs désireux d'intervenir pour des projets d'aménagement de plus de 2 000 m², en intégrant ces critères aux préconisations relatives aux bâtiments, à l'isolation, aux matériaux de second œuvre et aux façades. Ceci, conformément à la nouvelle version de sa Charte de la construction durable adoptée lors de ce même conseil municipal.

Si Montreuil formalise avec cette délibération municipale cet engagement, elle l'a déjà mis en œuvre lors de la construction des 5 600 m² du groupe scolaire Marceau composé notamment de 300 tonnes de matériaux bois et bio sourcés réduisant d'autant l'emploi de béton, métal, verre et dérivés plastiques, mais aussi lors de la construction de la nouvelle école Marie-et-Louis Odru dont la troisième phase s'est achevée à l'été 2021.

1.5. Adapter notre ville aux fortes chaleurs

1.5.1. Des arbres plus nombreux, mieux protégés et des essences plus adaptées au changement climatique

La Ville de Montreuil a décidé de faire des arbres ses alliés dans le combat qu'elle mène contre les conséquences du dérèglement climatique : la hausse des phénomènes d'îlots de chaleur urbains, la multiplication des épisodes de canicule et l'érosion constante de la biodiversité.

En référence au **PLUi² d'Est Ensemble** dont le projet politique et stratégique vise la **conception d'une « ville résiliente**, en intégrant dès l'origine les possibilités de son évolution future, en **permettant son adaptation rapide** et à un moindre coût pour la société », **le deuxième engagement de la charte de l'arbre, adopté en octobre 2021, prévoit de « Diversifier la palette végétale pour s'adapter aux changements climatiques »**. Cette Charte est l'un des outils voués à favoriser cette prise de conscience du respect de l'intégrité des arbres de la ville. Elle doit permettre d'instaurer une réelle politique de l'arbre pour les générations futures, tant pédagogique que coercitive.

En 2021 le service Jardins et nature en ville a renouvelé les **plantations de comestibles (noisetiers de Byzance, ginkos biloba, amandiers, noyers, châtaigners...)** dans la ville :

- 54 arbres fruitiers plantés pendant l'hiver 2020/2021
- 68 arbres fruitiers plantés pendant l'hiver 2021/2022

1.5.2. L'installation de brumisateurs

Les brumisateurs visent à améliorer les conditions de vie au moment des fortes chaleurs, en créant des endroits de rafraîchissement. Ils visent également à stopper les usages abusifs et dangereux des bouches d'incendie, mettant en péril d'éventuelles interventions de pompiers : en effet, des quantités considérables de mètres cube d'eau sont gaspillées chaque année, alors que les brumisateurs ne reposent que sur une utilisation modérée de la ressource. Dans la poursuite des installations réalisées en 2019 et 2020, un « arbre à brume » a été installé sur la place Jean Jaurès en 2021.

1.6. Poursuivre la coopération avec le Mali

Depuis 2009, la coopération décentralisée avec Yelimané s'articule autour de 4 axes de coopération dits prioritaires parmi lesquels celui de **la lutte contre la désertification** et des axes transversaux comme les questions d'assainissement et d'eau. Situé dans un secteur aride au nord-est de la région de Kayes et le long de la frontière avec la Mauritanie, le cercle de Yélimané est inclus dans la vaste zone géographique constituant le Sahel.

Dans cette zone les précipitations moyennes varient entre 400 et 550 mm par an avec des variations qui peuvent être importantes. Dans cette localité, **les effets du changement climatique sont durement ressentis par la population locale qui essaie de mettre en place des initiatives pour mieux résister à ces effets néfastes.**

² Les règles d'urbanisme du PLUi permettent de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'augmenter la présence de la nature en ville avec un minimum de 15% de plantations de pleine terre et de 35% d'espaces végétalisés obligatoires au sein des zones urbanisées.

Le Syndicat Intercollectivités de Méraguérou (SICM), interlocuteur privilégié de la Ville de Montreuil, intervient depuis 2012 dans la maîtrise d'ouvrage déléguée de projets intercommunaux de lutte contre la désertification, impliquant la diaspora constituée en associations. De 2019 à 2021, tout un ensemble d'**acteurs locaux montreuillois et de Yelimané ont été formés autour de ces enjeux : comment lutter contre le réchauffement et le manque d'eau, comment mettre en œuvre des projets concrets à l'échelle locale.** Par exemple, plantations d'arbres, culture des sols à travers l'agriculture villageoise, développement des points d'eau dans les zones les plus reculées etc.

Adhésion à l'association «France Ville Durable»

La ville de Montreuil a décidé d'adhérer à l'association «France Ville Durable» (conseil municipal du 8 décembre 2021).

L'association, au service de l'intérêt général, a pour objet l'**appui aux projets innovants, la diffusion et la promotion des expériences et savoir-faire français en matière de ville durable.** Elle valorise les projets locaux en conformité avec la politique nationale et les orientations européennes dans ce domaine. Son activité se développe tant en France qu'à l'international. L'association agira de manière complémentaire aux travaux de ses adhérents par tous moyens que ceux-ci jugeront utiles.

Les activités de l'association s'inscrivent dans le cadre des 4 missions suivantes :

1. Actualiser, préciser, renforcer et diffuser les spécificités et fondamentaux de la ville durable à l'europpéenne;
2. Formation et sensibilisation des exécutifs locaux et directions générales avec diffusion des outils opérationnels et mise en réseau des partenaires au service de l'accélération de l'action;
3. Diffuser les fondamentaux et solutions de la ville durable et résiliente, par le biais d'interventions dédiées et grâce au portail France Ville Durable, avec pour objectifs la dissémination des meilleures pratiques et la promotion de l'expertise française;
4. Repréciser, renforcer et affirmer le rôle de FVD au sein des parties prenantes de la ville durable et résiliente, et développer les coopérations et travaux communs au sein de l'écosystème associatif.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



2.1. Développer une politique de gestion de l'arbre

Montreuil est engagée depuis 2018 dans **un grand projet de renaturation** passant par la plantation annuelle de 60 arbres fruitiers dans l'espace public, la création, depuis 2021, avec Est Ensemble, de la Promenade du Parc des Hauteurs mettant en réseau un chapelet d'espaces verts et boisés s'étalant sur 42 km et 320 ha, l'ouverture d'une pépinière locale située dans la ZAC Boissière-Acacia, destinée à faire grandir des arbres appelés à être transplantés sur le territoire communal afin d'alimenter cette Promenade des Hauteurs et renforcer la trame verte de Montreuil.

2.1.1. La charte de l'arbre



La ville de Montreuil a adopté une charte de l'arbre en octobre 2021. Élaborée en cohérence avec le Plan Canopée³ mis en place par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, **la Charte est un moyen d'action pédagogique et coercitif qui dote Montreuil des outils nécessaires à la pérennité de son patrimoine arboré** composé de 4 230 arbres sur voirie, de 900 arbres dans les cours d'écoles et de 200 à 250 arbres dans les deux

cimetières municipaux.

La charte vise par ailleurs à **faire évoluer les pratiques montreuilloises pour mieux préserver et développer le patrimoine arboré.** Elle a également vocation à devenir **un outil global visant à étendre les pratiques vertueuses à l'ensemble des acteurs du territoire (bailleurs, promoteurs, particuliers...).**

La Charte se compose de dix engagements :

- 1 : Faire évoluer le solde annuel des arbres abattus et replantés
- 2 : Diversifier la palette végétale pour s'adapter aux changements climatiques
- 3 : Intégrer des arbres comestibles dans les espaces publics

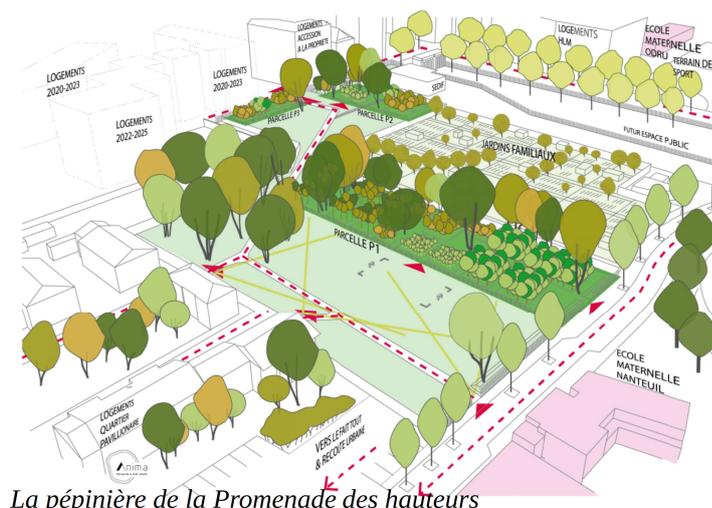
³ Le département de la Seine-Saint-Denis a voté en juin 2020 son Plan Canopée, un dispositif déployé sur les dix prochaines années visant à mettre l'arbre au cœur du paysage urbain. Au travers de cette stratégie, le Conseil départemental entend renforcer son action en faveur de la transition écologique.

- 4 : Développer des arbres d'avenir dans chaque quartier
- 5 : Développer le savoir-faire des acteurs de la gestion de l'arbre
- 6 : Développer les moyens humains et financiers
- 7 : Mettre en place une commission de suivi des arbres
- 8 : Développer la communication sur l'arbre
- 9 : Sensibiliser les scolaires à la connaissance et à la préservation des arbres
- 10 : Poursuivre la démarche d'appropriation citoyenne des pieds d'arbres

La Charte de l'arbre de Montreuil s'appuie sur un nouveau règlement de voirie communal pour les arbres d'alignement sur l'espace public et sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour les arbres des parcelles privées (nombre minimum d'arbres dans des espaces de pleine terre, fosses à arbres entre les places de stationnement, diversité des essences d'arbres et d'arbustes, etc.).

Elle renforce les moyens d'accompagnement des opérations d'aménagement par les services municipaux en examinant les permissions de voirie données aux concessionnaires, au regard des arbres existants.

2.1.2. La pépinière « circuit-court » de la Promenade des Hauteurs



La pépinière de la Promenade des hauteurs

La pépinière de la Promenade des Hauteurs⁴, située dans la ZAC Boissière Accacia, occupera pendant six ans un **terrain destiné à faire pousser des arbres qui l'agrémenteront**. Les deux mille arbres et arbustes plantés seront ensuite replantés à l'automne 2026 pour **végétaliser les rues de Montreuil et d'Est Ensemble** situées sur ce parcours. Cet espace constitue également un lieu de sensibilisation, de formation et d'animations pédagogiques.

Les travaux préparatoires pour permettre d'accueillir la pépinière de la Promenade des Hauteurs ont eu lieu en automne 2021 dans le parc-jardin entre la rue de la montagne pierreuse et la rue René Vautier. Les agents du service Jardins et Nature en Ville ont été formés à cet effet, en partenariat avec le collectif Anima qui gère la pépinière pour le compte d'Est Ensemble. Des plantations participatives ont lieu à partir de décembre, avec les habitants riverains ainsi que des enfants des deux écoles voisines, Nanteuil et Odru.

2.1.2. Les abattages et les plantations

Le bilan des arbres abattus et des arbres replantés sur voirie (hors places, parcs, squares et voies départementales) depuis 2018 est le suivant :

⁴ La Promenade des Hauteurs est un projet de 42 km d'espaces renaturés qui relie les neuf villes d'Est Ensemble à Paris, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

année	nombre d'arbres abattus sur voirie	nombre d'arbres plantés sur voirie	solde
2018	4	40	+ 36
2019	19	109	+ 90
2020	13	105	+ 92
2021	43	68	+ 25
Total			+ 243

Depuis 2018, la Ville compte 243 arbres supplémentaires sur la voirie.

2.1.3. La tempête Aurore

L'année 2021 a été marquée par la tempête Aurore en automne qui a **décimé près de trente arbres dans l'espace public dont 6 au Parc Montreau**. La maladie de la suie (également repérée dans les 2 autres parcs de la ville) a conduit à l'abattage de 25 arbres au parc Montreau. Plusieurs arbres de la rue Voltaire ont été mis en sécurité après la découverte du Phellin tacheté dans le cadre d'une expertise phytosanitaire, un champignon qui rend les arbres cassants. Une réflexion globale (voirie, plantations) est mise en œuvre pour l'amélioration de cette voie.

2.2. Se réapproprier l'espace public

2.2.1. Montreuil est notre jardin

"**Montreuil est notre jardin**" est un programme de réappropriation par la nature, le partage et l'engagement citoyen des espaces publics non utilisés ou délaissés. Le dispositif vise à encourager les démarches de végétalisation participative en incitant les habitants à planter et entretenir eux-mêmes différents espaces mis à disposition. Ces différentes initiatives permettent d'embellir l'espace public avec la nature, de préserver voire de développer des trames vertes et favorisent le lien social et le sentiment d'appartenance à sa ville.

- **Les petits espaces jardinés**

Fin 2021, on dénombrait 38 espaces « adoptés », 48 micro-espaces (pied d'arbre, pied de façades) plantés.

L'intégration de nouveaux projets de végétalisation (plantation de trottoirs) se fait depuis septembre 2019 « au fil de l'eau » et non plus sous forme « d'appels à jardiner » ponctuels .

Le service Jardins et Nature en ville accompagne la mise en œuvre du programme « Montreuil est notre jardin » : signature de conventions, relai avec initiatives connexes comme les composteurs et des ateliers d'initiation au jardinage.

- **La grainothèque**

La grainothèque met à disposition des graines référencées que l'on peut prendre gratuitement ou déposer. En octobre 2021, un atelier a eu lieu en partenariat avec la bibliothèque Daniel Renoult.

2.2.2. Les jardins partagés

Les jardins partagés sont des jardins gérés par des collectifs associatifs dans le cadre d'une convention de prêt de terrain avec la ville ou avec un bailleur social. La Charte du Jardin urbain responsable de Montreuil prévoit une gestion du terrain de façon écologique et une ouverture vers le quartier.

La ville compte 49 jardins partagés collectifs dont 10 semi-privatifs (liés à une résidence) et un jardin dans une entreprise.

Nouveaux jardins en 2021 :

- les jardins d'Irène (à l'arrière du gymnase Joliot curie)

A noter : le jardin de Comme Vous Emoi existait depuis 2015, il a été intégré officiellement en 2020 dans le réseau Montreuil est notre jardin (convention signée) ; le jardin des parents de l'école Louise Michel a cessé d'exister ; le jardin collectif d'Emmaüs Alternatives, rue de Rosny est entré dans la liste (réservé à des séances de jardinage avec des jeunes majeurs encadrés par l'association).

2.3. Déployer la gestion différenciée

2.3.1. Les haies sèches

Plusieurs « haies sèches » ont été mises en place au Parc Montreuil et sur d'autres sites de la ville par les jardiniers de la ville. Ces haies qui servent de **refuge pour la petite faune sauvage**, sont un nouvel élément qui s'intègre au paysage et évite l'exportation des branches mortes.

2.4.2. L'éco-pâturage

L'éco-pâturage est une **technique d'entretien du paysage** consistant à mettre des animaux (moutons, vaches ou chèvres) en pâturage généralement pour empêcher la "fermeture" d'un milieu et préserver la faune et la flore des milieux prairiaux. Ces animaux sont également des points d'attractions pour les enfants qui viennent les saluer ou les découvrir.

Plusieurs sites ont été maintenus en éco-pâturage entre avril et novembre 2021 :

- le parc Montreuil (2 vaches pies bleues, 2 moutons d'Ouessant)

- le parc des Beaumonts (3 vaches, 7 boucs des fossés)

Les autres sites ont été remis en gestion classique (rue de la Montagne pierreuse et maison de retraite Blancs-Vilains)

Au parc départemental Jean Moulin-Les Guilands, des moutons ont remplacé les chèvres et restent sur site toute l'année.

2.4. Prendre en compte la pollution des sols dans le développement de l'agriculture urbaine

Entamée en 2020, la **stratégie de prise en compte de la pollution des sols dans le développement de l'agriculture urbaine** s'est poursuivie par la consolidation des partenariats avec les experts de ces problématiques et l'**extension des diagnostics à de nouveaux sites**.

Un bureau d'études spécialisé sites et sols pollués ayant une expérience reconnue dans les sites destinés à accueillir des projets d'agriculture urbaine accompagne désormais la ville dans la réalisation **des diagnostics pollution sur l'ensemble des espaces végétalisés de la Ville**.

Sur le site des Murs à Pêches, l'étude expérimentale conduite conjointement par AgroParisTech et le bureau d'études TESORA dans trois micro-fermes a permis de définir **un panel de mesures de protection des usagers à mettre en place, adapté le mieux possible aux caractéristiques des sites**. Les premières mesures de gestion ont été réalisées dans le jardin de Fruits Défendus : évaluations des transferts de polluants sol - végétaux et analyses complémentaires des sols sur un maillage plus fin des parcelles, afin de délimiter les zones possibles de culture en pleine terre.

Les résultats obtenus sur les trois sites pilotes grâce à la méthodologie REFUGE développée par AgroParisTech a **confirmé l'hétérogénéité de la pollution inter sites et intra sites et la nécessité d'avoir une approche au cas par cas**. D'autre part, ils confirment **l'intérêt de réaliser les études de pollution en amont de l'installation des projets afin d'adapter les usages à la qualité des sols**.

Fort de ces résultats, la ville poursuit la stratégie en démarrant une nouvelle phase de diagnostics sur de nouvelles parcelles.

2.5. Protéger l'animal en ville

2.5.1. Lépinoc : pour un suivi des papillons de nuit

Le projet Lepinoc vise à développer un **protocole de suivi des papillons de nuit à destination des gestionnaires d'espaces verts et naturels** pour contribuer à combler le manque de données sur leur population. Pour ce premier test de l'été 2021, des jardiniers du service Jardin et Nature en ville ont participé au protocole en installant tous les 15 jours des pièges photographiques nocturnes automatisés. Des premiers résultats ont montré une **faible présence des papillons de nuit dans le site d'étude** (centre horticole) comparé à des sites moins urbains. Une simplification du protocole est étudiée en vue d'une généralisation en France.

2.5.2. Étude biodiversité/pollution dans les Murs-à-Pêches

Pour **compléter la connaissance des sols dans le secteur des Murs à Pêches**, une nouvelle étude a débuté en septembre avec le CEREMA et l'Université de Lorraine/Laboratoire Sols et Environnement. Cette étude porte sur les éventuelles **corrélations entre la succession d'usages des sols en milieu urbain et la présence de biodiversité animale**. Des prélèvements de terre ont été réalisés sur trois parcelles : le Jardin partagé de la Maison du Grand Air au 77 rue Pierre de Montreuil, le Jardin de la lune et le Café Social. Le 8 novembre, les équipes sont revenues sur ces mêmes sites pour la pose de pièges Barber (pots enterrés à hauteur du sol pour piéger la faune du sol comme les insectes) puis les 15 et 16 novembre pour la levée des pièges et prélever les animaux du sol comme les vers de terre à partir d'un bloc de sol de 20 cm de profondeur. L'étude prévoit que les jardiniers des terrains aient connaissance des travaux de recherche mais aussi participent à l'observation de la faune du sol (atelier découverte et sciences participatives) au cours des années 2022 et 2023.

2.5.3. Un plaidoyer pour construire l'action «Animal en ville»

Les animaux sont reconnus par le législateur comme des êtres sensibles. Développer l'empathie pour eux c'est aussi élargir notre sensibilité pour autrui. Cela nous engage à sortir d'une relation de domination avec les animaux et contribue à la culture de paix appelée par tous les citoyens.

Il nous faut **définir les conditions matérielles et éthiques de la cohabitation entre les hommes et les animaux** parce que l'avenir durable du territoire se fonde aussi sur le changement de regard sur les animaux et sur la nature en général. En 2021, la mise en œuvre d'une véritable politique publique « animal en ville », s'inscrivant dans plusieurs finalités du développement durable, est rendue concrète.

Le plaidoyer montreuillois pour l'animal fixe quatre axes de travail pour la place de l'animal en ville à Montreuil :

- 1 – Montreuil ville amie des animaux comme condition de réussite du projet social et environnemental
 - sensibiliser tous les habitants au lien essentiel de l'homme avec l'animal ;
 - mener des actions pédagogiques ciblées vers tous les publics ;

- permettre à chacun, s'il le souhaite, d'avoir une relation avec un animal de compagnie quelle que soit sa situation sociale.

2 – Montreuil territoire pour toutes les espèces animales

- favoriser la biodiversité sur le territoire en l'incluant dans l'ensemble des projets, collectifs et individuels, qui y sont conduits ;
- partager l'espace public avec les animaux de compagnie, les animaux des rues libres et organisés et la faune sauvage ;
- favoriser une gestion plus respectueuse et efficace des populations animales les plus invasives.

3 – Des droits et des obligations pour toutes les parties prenantes

- respecter le bien-être animal s'impose à tous ;
- garantir la sécurité de tous à tout instant est un impératif ;
- faire connaître le cadre réglementaire en vigueur, droits et obligations.

4 – Montreuil ville exemplaire

- prendre en compte le respect de l'animal dans toutes les politiques publiques mises en œuvre par la ville ;
- engager une démarche de progrès continu incluant l'évaluation régulière de la qualité de la place de l'animal à Montreuil.

Ce plaidoyer a été présenté publiquement le 4 octobre à l'occasion de la journée mondiale des animaux, date symbolique pour engager concrètement la stratégie montreuilloise pour l'animal en ville. Le conseil municipal l'a ensuite adopté à l'unanimité.

Trois réunions publiques, la première le 18 novembre 2021, doivent permettre de partager avec les Montreuillois le plan d'actions et de recueillir leur avis et leurs propositions afin de l'enrichir.

Les actions suivantes sont engagées en 2021 pour :

- concevoir et diffuser une carte de détenteur d'animal pour les personnes isolées ;
- produire un guide de l'animal en ville ;
- proposer des cours d'éducation pour les détenteurs d'un animal et de sensibilisation sur le partage de l'espace public ;
- diminuer l'intensité lumineuse afin de favoriser la biodiversité ;
- poursuivre l'installation des nichoirs pour les oiseaux.

3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

3.1. Préserver et valoriser le patrimoine

3.3.1. La restauration des Murs à Pêches



La Ville de Montreuil a pris l'engagement d'œuvrer à la sauvegarde, à la préservation et à la valorisation du site remarquable des Murs à Pêches, patrimoine historique, architectural, paysager et horticole de 34 ha au cœur de la ville.

Afin d'impulser une vision cohérente, imaginée collectivement, dans le respect de la vocation naturelle des lieux, la ville de Montreuil consacre chaque année,

depuis 2015, 100 000 euros à la restauration des linéaires d'anciens murs à pêches.

Le conseil municipal du 7 juillet a approuvé le développement du nombre de mètres linéaires de murs restaurés sur 5 ans, le faisant passer de 930 m à 1 160 mètres et ceci, notamment, avec l'aide de subventions de la Région Île-de-France,.

Entre 2021 et 2025, la ville de Montreuil souhaite mettre en place un plan de financement d'un montant de 1 457 000 €, soit 291 400 € par an, comprenant :

- le financement de la Ville pour 500 000 € (enveloppe annuelle de 100 000 €) ;
- le financement par le loto du Patrimoine (mission Patrimoine en péril) pour 300 000 € ;
- le mécénat de la Fondation Française des Jeux pour un montant de 50 000 € en 2021, avec un objectif de demande de 150 000 € sur la période 2021-2025 ;
- le financement par une souscription publique avec un objectif de 70 000 € ;
- le financement de la Région au titre de l'aide pour le patrimoine labellisé Patrimoine d'Intérêt Régional de 437 000 €.

L'engagement continu de la municipalité a d'ores et déjà permis de freiner le processus de dégradation des murs et de mieux organiser les chantiers de restauration, qui incluent par ailleurs la formation de bénévoles et de personnes en insertion et s'accompagnent de projets de mise en valeur du site, dont le développement de micro-fermes urbaines et l'aménagement des Sentiers de la Biodiversité.

Les Murs à Pêches en chiffres

- Les murs les plus anciens datent du **17^e siècle**
- A son apogée agricole, Montreuil comptait près de **600 kilomètres** de Murs à Pêches
- Lors des années fastes Montreuil produisait **15 millions** de pêches.
- Il reste **17 kilomètres** de Murs à Pêches aujourd'hui
- La ville a classé **28 hectares** préservés aujourd'hui de toute urbanisation

3.3.2. Restauration de l'Église Saint Pierre - Saint Paul

L'Église Saint Pierre - Saint Paul, **classée à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1913**, nécessite une consolidation globale.

La programmation des travaux de consolidation et de restauration a été menée en concertation avec l'association Sauvegardons St-Pierre/St-Paul. Quatre ans de travaux et près de 4 M€ (co-financés par la Ville, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, la Fondation du Patrimoine, l'association Sauvegardons St-Pierre/St-Paul et le Conseil régional) vont redonner son lustre à cet édifice vieux de huit siècles.

La restauration vise à consolider l'église elle-même et à restaurer les œuvres d'art qu'elle abrite.

Le chantier s'organise en quatre phases :

- Les trois premières sont consacrées à la restauration globale des parties du monument qui continuent de s'abîmer et nécessitent le cerclage complet de l'église.
- La quatrième phase sera consacrée aux aménagements intérieurs afin de mettre un terme au désordre généré par des cloisons en contreplaqué interdisant l'accès aux chapelles dont les peintures sont noircies.

De nombreux corps de métier interviendront pour mener à bien cette restauration et feront appel à des savoirs artisanaux ancestraux, identiques à ceux intervenant sur le chantier de Notre-Dame de Paris : tailleurs de pierre pour remettre en état la pierre de taille utilisée pour les piles, les contreforts, les colonnettes, les encadrements de baies, les nervures, etc. ; charpentiers pour le chêne des charpentes datant des XVIe et XVIIe s. ; couvreurs (tuiles plates anciennes et modernes, ardoise d'Angers, cuivre, zinc, plomb) ; spécialistes des contrebutés de voûtes...

3.1.3. Le label Architecture contemporaine remarquable pour Mozinor

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France du Ministère de la Culture a attribué à Mozinor, l'emblématique cité industrielle verticale de Montreuil, **le label Architecture contemporaine remarquable** qui valorise et distingue les réalisations les plus significatives de la production architecturale des XXe et XXIe siècles.

La cité industrielle verticale Mozinor, **premier ensemble industriel construit en hauteur en France**, a ainsi été reconnue comme édifice urbain, témoin matériel de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle des réalisations architecturales du XXe siècle.

La conception de ce projet atypique et innovant qui a ouvert ses portes en 1975, a été confié aux architectes Gilbert-Paul Bertrand (notamment urbaniste de Pierrefitte) et Claude Le Goas. Claude Le Goas (1928-2007), grand architecte et urbaniste de Montreuil, a entre autre dessiné le siège confédéral de la CGT porte de Montreuil, le Conservatoire de la Croix-de-Chavaux, la Cité de l'Espoir. Il est l'un des premiers à mettre en œuvre le concept de construction de la ville sur la ville.

3.1.4. La restauration du bassin du 18e siècle issu du Domaine de Montreau

Dans le cadre du projet de réaménagement de la place des Ruffins, le bassin du 18e siècle issu du Domaine de Montreau, asphyxié par une eau stagnante, un dépôt de vase et un amas de feuilles mortes, a bénéficié de l'installation d'un système d'oxygénation moderne qui lui apporte également un aspect décoratif.

La fontaine à jet d'eau permanent placée en son centre permet également un nettoyage plus aisé du bassin et évitera ainsi les relents de vase.

3.2. Installer des résidences artistiques dans les établissements accueillant des enfants

3.2.1. Résidences artistiques dans les crèches et les Relais petite enfance

Depuis 2013, les Directions du développement culturel et de la petite enfance sont engagées pour l'installation de résidences artistiques dans les crèches et les Relais petite enfance. Financées en partie par le Département dans le cadre d'une convention pluriannuelle, ces résidences ont également permis de sensibiliser les agents à **l'éveil artistique et culturel du jeune enfant**. Ces actions s'inscrivent dans le projet pédagogique des crèches en lien avec le principe de «**santé culturelle**» exposé dans le «Rapport des 1000 premiers jours » et le concept de parentalité positive.

3.2.2. « Le banquet », projet de design culinaire au collège Césaria Evora



Dans le cadre du **dispositif départemental In Situ – artistes en résidence** dans les collèges, et en lien avec le centre Tignous d'art contemporain, le collège Césaria Evora a accueilli de décembre 2020 à juin 2021 l'artiste Céline Pelcé et l'atelier de l'Ours pour un travail en résidence.

Avec les collégiens et enseignants du collège, et plus largement, des habitants montreuillois, les artistes et designers ont exploré le fonctionnement du territoire et du terroir de Montreuil dans son rapport au vivant, à travers le prisme de l'alimentation et la fabrique de ce paysage nourricier.

Intitulé « Le Banquet », le projet a abouti à une œuvre performative et participative, inspirée de la figure du banquet.

Son élaboration s'est appuyée sur un travail d'investigation mené par les élèves dans la ville : d'une part avec la rencontre des acteurs de l'alimentation Montreuilloise : commerces, producteurs, restaurateurs ; d'autre part avec la rencontre d'un élément perturbateur dans cette narration culinaire : la découverte des plantes sauvages comestibles.

Un appel à projets pour favoriser l'accès à la culture des écoliers

Dans le cadre de sa politique éducative, la municipalité apporte **une aide financière importante aux écoles de la ville via un appel à projets** distribué à tous les enseignants à la prérentrée. Cet appel à projets, actualisé chaque année, permet aux écoles de faire des demandes de soutien financier et/ou de postuler aux différents projets et dispositifs éducatifs proposés par le service Affaires scolaires et d'autres services municipaux, qui ont pour objectif de favoriser l'acquisition de connaissances diverses et de contribuer à la mise en œuvre des programmes scolaires de l'Éducation nationale.

A titre d'exemple, **douze classes** (maternelles et élémentaires) seront soutenues en 2022-2023 dans le cadre de leur participation à un **parcours artistique avec le musée Pompidou**. Ces parcours ont pour objectif de faire découvrir de manière sensible l'art moderne et contemporain aux élèves. Ils leur permettent de **développer leur imaginaire et leur créativité par la découverte approfondie du travail de l'artiste retenu** (cette année Jean-Charles Castelbajac), de développer les capacités d'expression des élèves en leur proposant des ateliers de pratique évolutifs. Ce soutien représente pour la ville un coût de 3 660 €.

3.3. Lutter contre les discriminations liées au handicap

3.3.1. Création de permanences handicap depuis février 2021

Afin d'améliorer l'accès aux droits et à l'information des personnes concernées par le handicap, des permanences sociales d'écoute, de conseils et d'orientation, décentralisées dans différents quartiers de la Ville, ont été mises en place.

Ces permanences, organisées en trois demi-journées, s'adressent à toute personne concernée directement par le handicap ou proche aidant qui rencontrerait des difficultés à trouver des réponses à ses demandes, quel que soit son âge et résidant Montreuil ou ayant une attache à Montreuil (dossier MDPH, problèmes d'accessibilité du logement, information sur les divers droits et aides existantes, sur l'accès à la scolarisation, aux loisirs, aux transports, au sport, à la culture, etc.).

En un an, ces permanences ont permis de traiter plus de 100 situations.

3.3.2. Duo Day



La ville de Montreuil a participé à la 4^{ème} édition de l'initiative nationale, le « **Duo Day** », jeudi 18 novembre. Le principe de cette initiative est la **formation** d'un duo composé d'une **personne en situation de handicap** et d'un **professionnel volontaire** pour **dépasser les préjugés** et sensibiliser à la question de l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Les 7 duos constitués ont permis aux personnes en situation de handicap de découvrir les métiers de secrétaire d'élu, secrétaire médical, cuisinier, correspondant de proximité.

Deux établissements spécialisés, implantés à Montreuil, ont été sollicités pour l'organisation de cette journée : le centre de rééducation professionnelle et sociale Jean-Pierre Timbaud et l'ESAT Marsoulan.

3.3.3. Parcours de sensibilisation au handicap dans les écoles

En 2021, 6 classes du CE2 au CM2 ont participé à un parcours de sensibilisation au handicap privilégiant la rencontre avec des personnes concernées et les mises en situation.

La programmation s'est appuyée principalement sur les ressources et partenaires locaux :

- ouverture du parcours avec un échange sur les discriminations animé par le réalisateur d'un film conçu avec des enfants sur les différents critères de discrimination,
- au centre d'art contemporain : visite et ateliers de pratiques en situation de cécité,
- à la bibliothèque : prêt d'une malle aux livres sur la thématique handicap et altérité,
- rencontre d'un sportif handicapé joueur de cécifoot,
- initiation à la langue des signes avec l'association "Deux mains pour s'entendre",
- sensibilisation à la trisomie 21
- ateliers de mise en situation (handicap moteur) avec l'association "A petits pas pour Lina"

En fin de parcours, un diplôme citoyen a été remis par la Municipalité aux élèves participants

3.3.4. L'accueil des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap dans les crèches

La Direction de la petite enfance est engagée dans une logique inclusive pour accueillir dans les crèches des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap. Les équipes sont régulièrement formées à ce sujet pour adapter les conditions d'accueil, les activités et l'intégration de ces enfants au sein du collectif. Les services de la petite enfance sont également activement impliqués dans «*Tous pas pareils tous égaux*», la manifestation montreuilloise qui réunit associations, établissements et services médico-sociaux, services de la ville et artistes.

Enfin, un vrai travail partenarial est engagé avec la PMI, l'ARS, le CMP pour assurer un suivi adapté des enfants et de leur famille.

3.4. Lutter contre les violences faites aux femmes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter au Conseil Municipal un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose : «Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.»

En signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en 2011, et en élaborant un Plan égalité femmes-hommes, la ville de Montreuil s'est engagée à agir sur cette thématique tant en interne (égalité professionnelle) qu'en direction de la population montreuilloise, en mobilisant des partenaires institutionnels ou associatifs. Cet engagement a débouché sur un travail commun entre la Direction des Ressources humaines et la Mission Droits des femmes, en lien avec les adjoints de la Ville, pour **l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.**

Ce rapport comporte 2 parties :

- **Un rapport de situation comparée** en matière d'égalité entre les femmes et les hommes décrivant **la politique de ressources humaines de la ville** en matière d'égalité professionnelle
- **Une présentation des politiques publiques menées par la ville sur son territoire en matière d'égalité.** Ce rapport présente des données collectées permettant de dégager des points d'analyse et de préfigurer des leviers d'actions. Il met en valeur des actions pilotées ou facilitées par la ville, dans le cadre notamment des activités de la Mission droits des femmes (animation du Réseau contre les violences faites aux Femmes, soutien à des partenaires, organisation d'événements, outils de sensibilisation, etc.)

4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1. Intégrer les exigences du développement durable dans les projets de rénovation urbaine

4.1.1. L'ANRU

Depuis près de 7 ans, la municipalité de Montreuil a entrepris la transformation urbaine des secteurs de la Porte de Montreuil, de la place de la République, de la Croix-de-Chavaux et du Cœur de ville tout en restant mobilisée pour faire avancer le renouvellement de ses quartiers populaires dont ceux de La Noue – Clos Français et Le Morillon.

L'ANRU s'est engagé en octobre 2021 à accompagner financièrement à hauteur de 100 millions d'euros les projets NPNRU 2 de la ville de Montreuil, qui concernent les quartiers La Noue – Clos Français et Le Morillon - soit, respectivement, 70 et 30 millions. Plus de 17 800 habitants de ces quartiers bénéficieront d'une amélioration globale de leur cadre de vie : logements rénovés, espaces publics repensés et embellis, végétalisation, constructions et rénovations d'équipements publics, de groupes scolaires, création d'une ferme urbaine à La Noue et d'une salle polyvalente au Morillon.

L'ANRU s'engage à financer la réhabilitation d'environ 2000 logements sociaux: 828 à La Noue–Clos-Français (Office public de l'habitat montreuillois – OPHM – et Logirep) et 984 au Morillon. La réhabilitation inclut l'isolation thermique par l'extérieur, la rénovation des salles de bains et, dans certains cas, une isolation phonique et la «résidentialisation» (qui consiste à donner un caractère privé aux immeubles en posant des grilles à l'entrée ou en aménageant un jardin).

Dans les deux quartiers, les démolitions seront limitées (une centaine de logements), contrairement aux préconisations habituelles de l'ANRU.

- **Quartier La Noue**

La Noue verra en outre la construction de 700 logements neufs «diversifiés» (sociaux, en accession à la propriété, etc.). Pour la vie au quotidien, l'ANRU a aussi validé le cofinancement de nombreux équipements. À La Noue seront créés un centre social, deux crèches, deux groupes scolaires et une résidence senior.

Le projet prévoit également une ferme urbaine, portée par l'association On sème tous.

Les travaux débiteront en 2022.

- **Quartier le Morillon**

Au Morillon, sont prévus, entre autres : une salle polyvalente, l'agrandissement du centre social Espéranto et le réaménagement des places. Les réhabilitations ont déjà commencé (certaines sont même achevées) et se poursuivront. Ces chantiers s'étaleront sur une dizaine d'années, ponctués de concertations avec les habitants.

4.4.2. Le réaménagement de la porte de Montreuil

Le projet de rénovation de la porte de Montreuil prévoit la création d'une vaste esplanade au-dessus du périphérique et plus de 6000 m² d'espaces verts supplémentaires. D'un montant de 100 millions d'euros, financé par la Ville de Paris, il métamorphosera l'entrée de ville et la liaison avec le XXe arrondissement. Une vaste esplanade remplacera le rond-point actuel. Elle sera plantée d'arbres et

traversée de deux voies de circulation, de pistes cyclables et d'allées piétonnes. Côté Montreuil, le projet prévoit aussi la construction de plusieurs bâtiments écologiques : économe au plan énergétique et intégrant des matériaux durables, dont une grande halle pour le marché aux puces. La démolition du béton actuel permettra en outre de libérer plus de 6000 m² de pleine terre, pour de futures plantations. Le chantier devrait démarrer en 2023 et durer quatre à cinq ans.



4.1.3. Le réaménagement place de la République

Le réaménagement de la place de la République s'inscrit dans un projet plus global de transformation et d'amélioration du secteur du bas Montreuil avec notamment le réaménagement de la Porte de Montreuil (en collaboration avec la Ville de Paris) et le réaménagement du carrefour de la Croix de Chavaux.

Le démarrage de la seconde phase de travaux de la place et du square de la

République s'est poursuivie en 2021 avec :

- l'élargissement des trottoirs de la rue Robespierre
- la rénovation de tous les revêtements au sol
- la création d'une seconde aire de jeux de 800 m²
- la réhabilitation de 600 m² d'espaces verts
- l'installation d'une zone de brumisation
- le remplacement du composteur de quartier
- la plantation d'une vingtaine d'arbres
- l'aménagement d'un système de gestion alternative des eaux pluviales

4.2. Impliquer les habitants et les acteurs associatifs

4.2.1. La troisième édition du budget participatif

La dernière édition du budget participatif Montreuillois, a mobilisé plus de 5000 votants et permis de réaliser 36 des 364 projets déposés. L'engouement des habitants place Montreuil parmi les villes participatives les plus dynamiques.

À l'occasion de la troisième édition, le Budget Participatif sera à nouveau doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros pour des projets portés équitablement dans les 14 quartiers de Montreuil. La **révision du règlement** permettra de soutenir les projets des plus jeunes, garantira plus de transparence au moment de l'instruction mais aussi d'améliorer la sécurisation du vote.

Pour cette nouvelle édition, une attention particulière sera portée à l'**instruction collégiale des projets** déposés, où chaque acteur : services – citoyens – élu.e.s, prendra sa juste place. À ce titre, cette nouvelle campagne du budget participatif s'inscrit pleinement dans la démarche de la Fabrique Citoyenne qui place le citoyen au cœur de l'action publique

4.2.2. Le soutien des acteurs associatifs : l'appel à initiatives pour une ville durable et l'appel à projet « Solidarité internationale »

- **L'édition 2021 de l'appel à initiatives pour une ville durable -AIVD)**

En 2021, l'AIVD s'est inscrit dans la stratégie alimentaire de territoire en cours d'élaboration.

Co-construite avec les habitants, cette stratégie vise à donner toute sa place à l'expertise des associations investies sur les champs de l'éducation populaire, de la transmission des savoir-faire culinaires ou encore de la valorisation des cultures culinaires.

L'appel à initiatives pour une ville durable, ouvert du 23 février au 9 avril 2021, était doté d'une enveloppe de 20 000 €. Il visait à soutenir les initiatives s'inscrivant dans ces thématiques. Treize associations ont déposé un projet. Neuf d'entre eux ont été sélectionnées dans le cadre du jury de l'AIVD qui s'est tenu le 10 juin 2021.

Zoom : Les ateliers dans les accueils de loisirs avec Bio consom'acteurs

L'association Bio consom'acteurs, lauréate de l'AIVD en 2021, est intervenue dans quatre accueils de loisirs pour sensibiliser les enfants de manière ludique aux enjeux d'une agriculture et d'une alimentation durables. Les 16 ateliers ont permis de sensibiliser 86 enfants.

- **L'appel à projet « Solidarité internationale »**

Créé en 2010, l'appel à projets « Solidarité internationale » vient en **appui aux acteurs locaux de la solidarité internationale pour favoriser, soutenir et renforcer la démarche projet des associations de solidarité internationale et de sensibilisation à la citoyenneté mondiale**. Il est également ouvert aux projets de codéveloppement portés par les organisations de solidarité internationale issues de la migration (OSIM).

Depuis 2020 il permet de **financer jusqu'à 10 micro-projets dans le domaine de la promotion féminine ou du développement durable**. En 2021, malgré la crise sanitaire et les difficultés à se déplacer à l'étranger, quatre associations ont pu bénéficier d'un appui financier et technique de la ville dans le domaine. Notamment, un projet de gestion de déchets en Mauritanie sera ainsi développé par « Agir Ensemble pour Diaguily ».

4.3. Mettre en place un service public inter-collectivités de l'assainissement au Mali

La ville soutient Yelimané pour mettre en place **un service public inter-collectivités de l'assainissement**.

A la demande de ses 14 partenaires de Yelimané, **la ville a sollicité le SIAAP et l'Agence française de Développement** afin de les accompagner techniquement et financièrement dans cette mise en place.

Ce projet a permis de mieux appréhender le territoire sur ces sujets : étude de faisabilité, étude d'impact, étude environnementale afin de mieux penser l'installation de latrines (64 blocs en 2020) dans les lieux et espaces publics, mieux penser la filière assainissement, mieux gérer les déchets liquides et solides.

L'association montreuilloise INAGRIM a organisé le le 13 novembre à l'hôtel de ville, **un forum sur l'agriculture et la sécurité alimentaire au Mali**.

L'INAGRIM est une association agricole, créée en France par la diaspora malienne pour développer et promouvoir les activités agricoles au Mali. L'objectif principal de l'association est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et la famine au Mali à travers le développement du secteur agricole. Et ainsi lutter contre la dégradation des terres par l'agriculture.

4.4. Installer un centre de vaccination contre le Covid au sein de la Mairie



La vaccination contre le Covid a été au cœur de l'année 2021. La municipalité a installé **un centre dédié au sein de l'hôtel de ville**. Ce dernier a ouvert le 8 mars. Il est venu compléter le dispositif mis en place dès janvier à l'hôpital André-Grégoire. La municipalité a aussi mis en place un dispositif permettant la **vaccination à domicile** auprès des personnes isolées ou en situation de handicap.

En 2021, près de 60 000 doses de vaccin ont été administrées au centre de vaccination de l'hôtel de ville. Début décembre, plus de 65% de la population montreuilloise avait reçu deux doses de vaccin et 5700 personnes s'étaient déjà vu administrer la troisième dose de rappel.

Le vaccin en chiffres :

- **1000** appels quotidiens pour une prise de rendez-vous reçus par le centre de vaccination de l'hôtel de ville
- **5700** troisièmes doses de rappel avaient début décembre, à l'hôtel de ville
- **84%** des Montreuillois âgés entre 55 et 64 ans avaient, au 28 novembre, reçu deux doses de vaccin

4.5. Renforcer la solidarité avec les migrants

- **Le relogement des travailleurs migrants du foyer Bara**

En 2018, face au péril grave et imminent que présentait le foyer Bara, la ville de Montreuil a pris la décision de fermer le foyer Bara pour mettre à l'abri près de 300 résidents.

Le 11 octobre 2021, le chantier d'une nouvelle résidence sociale de 160 logements a démarré à l'emplacement de l'ex-foyer Bara, à l'angle des rues Bara et Robespierre (142 studios T1 et 18 studios T1+). Au rez-de-chaussée de la partie du bâtiment donnant sur la rue Robespierre, un local commercial de 40 m² ouvrira ses portes, la résidence sera équipée d'une laverie/lingerie, d'un atelier et d'un local vélo ainsi que d'une salle polyvalente dédiée aux résidents.

La nouvelle résidence sociale bénéficiera de certifications environnementales exigeantes : le Label Energie Carbone E3C1, le Label Biodiversity et le Label NF Habitat HQE. La chaufferie collective au gaz fonctionnera aussi avec des panneaux solaires installés en toiture. Enfin, un îlot paysager viendra agrémenter ces nouveaux logements permettant aux travailleurs actuellement disséminés dans plusieurs autres sites de Montreuil de **retrouver des conditions de vie plus dignes et plus humaines.**

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1. Élaborer la stratégie alimentaire de territoire

La mobilisation croissante des habitants, notamment sur le sujet des cantines, l'émergence d'acteurs locaux engagés pour l'accès à une alimentation de qualité et les défis liés aux crises sanitaire, sociale et écologique ont créé les conditions de l'affirmation d'une priorité politique forte de cette mandature : la stratégie alimentaire de territoire (SAT). Celle-ci vise le **développement sur le territoire d'une alimentation plus saine, plus juste socialement et économiquement et plus responsable pour l'environnement, dans une logique de démocratie alimentaire.**

Ces enjeux locaux s'articulent à des dynamiques politiques supracommunales et nationales, avec l'émergence des Plans Alimentaires de Territoire labellisés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La ville de Montreuil apparaît aujourd'hui comme particulièrement avancée au sein de son territoire et elle est reconnue comme telle par ses partenaires supra : l'EPT Est-Ensemble et le département de Seine-Saint-Denis.

Après des travaux préparatoires en lien avec les différentes directions générales concernées, une étude exploratoire conduite avec une équipe de stagiaires INET a permis de préciser les attendus et le calendrier de la stratégie alimentaire de territoire. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est venue renforcer les capacités de la ville à **mettre en mouvement un espace collaboratif d'échanges entre élus, services municipaux, acteurs locaux externes et experts. Six groupes de travail réunis au printemps 2021 à 3 reprises** (en visio-conférence) et une **réunion plénière organisée le 28 juin** ont permis de faire émerger les **prémises d'un plan d'action.**

5.1.1. L'enquête alimentation

Dans le cadre de la démarche d'élaboration de la stratégie alimentaire de Montreuil, une enquête destinée à **mieux connaître les habitudes alimentaires de la population** a été menée entre le 15 avril et le 31 juillet 2021.

Les résultats de cette enquête permettent d'**appréhender de façon objective la réalité des inégalités d'accès à une alimentation de qualité sur le territoire**, et ainsi contribuer au diagnostic global des besoins des habitants et du système alimentaire montreuillois. Principaux points d'attention

- **1220 habitants ont répondu au questionnaire**, via la plate-forme Jepartcipe.fr (473 participants) et sur format papier (750 retours)
- Des moyens importants ont permis d'atteindre une quantité de réponses satisfaisantes et la **qualité recherchée en termes de représentativité des quartiers et de diversité sociale des habitants.**
- L'analyse des résultats confirme l'existence **de grandes disparités sociales d'accès à une alimentation de qualité selon le quartier de résidence et le type de logement des répondants** – propriétaires, locataires du parc privé ou du parc social.

Des rencontres dans les quartiers pour mieux impliquer les habitants

Afin de **partager les résultats** de l'enquête alimentaire, de **décliner par quartier le diagnostic** sur les enjeux alimentaires et la cartographie des acteurs de l'alimentation et de **mobiliser** les habitants dans la perspective des États Généraux de l'alimentation, des rencontres ont été organisées dans les quartiers La Noue, La Morillon, Bel Air-Grands Pêcheurs et Branly Boissière.

- Qu'il s'agisse du recours à la restauration collective, de la consommation de produits frais (fruits et légumes), d'accès au bio ou de recours à l'aide alimentaire, **les difficultés d'accès à une alimentation satisfaisante se concentrent dans les quartiers défavorisés** et en particulier dans les quartiers Montreuil Morillon et Bel Air - Grands- Pêcheurs.
- L'analyse des résultats montre que ces derniers nécessitent un approfondissement: recours à la cantine, consommation produits frais, recours à l'aide alimentaire et accès au bio notamment.

5.1.2. Les États Généraux de l'Alimentation



« Les États Généraux de l'Alimentation », organisé les 15 et 16 octobre à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation, ont constitué une étape supplémentaire vers la définition d'une stratégie de territoire pour une alimentation plus saine, plus juste socialement ainsi qu'économiquement et plus responsable pour l'environnement.

Plusieurs temps forts ont ponctué ces deux journées :

- un temps de concertation sur le retour en gestion publique de la restauration collective
- un forum visant à faire connaître et compléter les travaux des six groupes de travail réunis dans le cadre de l'élaboration de la stratégie alimentaire de territoire
- la projection du film « Douce France » pour le grand public et les agents municipaux
- un marché de producteurs et d'artisans de bouche et culinaires locaux
- un débat sur les enjeux locaux, nationaux et internationaux de l'alimentation
- des concerts et un spectacle pour enfant, des animations et ateliers de cuisine

Avec une **participation de près de 5000 personnes sur les deux jours**, les états généraux de l'alimentation ont largement contribué à donner davantage de visibilité à la stratégie alimentaire de territoire en construction. Parents, associations de quartiers, habitants, experts, artisans locaux... avaient répondu au rendez-vous et ont pu s'exprimer dans le cadre des dispositifs participatifs proposés (atelier sur le projet de retour en gestion publique de la restauration collective, forum de la stratégie alimentaire de territoire).

5.2. Améliorer l'alimentation des enfants dans les écoles et les crèches

5.2.1. L'adhésion à l'association « Un Plus bio »

Un Plus Bio est une association qui, depuis près de vingt ans, interroge l'évolution des approches et des métiers de la restauration collective, avec pour finalité de **changer notre alimentation pour aller vers plus de bio et de local**.

Avec la création, en 2013, du Club des Territoires, l'association fédère les élus et les équipes techniques des collectivités autour de projets alimentaires communs, représente les membres adhérents auprès des instances de décision nationales, diffuse le message d'une démocratie alimentaire accessible à tous et sur tous les territoires.

En adhérant à « Un Plus bio », la ville de Montreuil bénéficie d'outils et d'un accompagnement des services de la mairie dans les décisions et les actions à conduire sur le territoire.

5.2.2. 70 % de bio pour la restauration collective des crèches

Les crèches municipales sont pleinement impliquées et mobilisées dans la la stratégie alimentaire locale.

Un des marqueurs de la stratégie réside dans l'augmentation de la part du bio dans les assiettes pour les denrées brutes et les produits laitiers dont le lait 1er âge.

La politique petite enfance en matière alimentaire s'inscrit donc dans l'objectif de 70 % de bio pour la restauration collective scolaire. Cette exigence de qualité favorise l'éveil au goût et la bonne santé des tous-petits Montreuillois.

Les crèches municipales proposent tous les jours des repas à plus de 500 jeunes enfants. Sur une année, toutes tranches d'âge confondues, les cuisiniers des crèches ont préparé environ 100 000 repas et goûters.

Dans 9 crèches, les repas sont entièrement réalisés sur place. Une seule crèche fonctionne en liaison froide.

En matière de fournisseurs, la Ville a adhéré à la centrale d'achat du conseil régional d'Île-de-France. Outre des prix négociés, elle vise à soutenir le développement de filières locales. L'adhésion à la centrale permet d'étendre la part du bio, de l'agriculture raisonnée et des circuits courts.

Enfin, un nouveau marché « fruits et légumes » a été lancée en septembre 2021 pour que les pommes, les bananes, les carottes, les tomates et les pommes de terre soient exclusivement issues de l'agriculture biologique.

Tous les autres produits sont issus de l'agriculture raisonnée impliquant : de la saisonnalité, des circuits courts, du commerce équitable, respectueux des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Adhésion à la la Coopérative bio d'Île-de-France

La municipalité a adhéré à la Coopérative bio d'Île-de-France lors du conseil municipal du 31 mars 2021.

Créée en 2011, cette structure à but non lucratif rassemble **une soixantaine d'agriculteurs de la région**. Cette adhésion permet notamment à Montreuil de **se fournir en produits biologiques et locaux pour les cuisines des crèches municipales**.

5.3. Développer les marchés paysans

En 2021, malgré la crise sanitaire, la municipalité a souhaité **maintenir l'organisation, avec Les Amis de la Confédération paysanne, des marchés paysans**. Ces marchés ont permis débats et échanges avec les habitants à propos de l'alimentation et de l'agriculture durable, priorités de la municipalité. Le premier s'est tenu place Jean-Jaurès, vendredi 5 et samedi 6 mars. Il a mis à l'honneur les **productrices paysannes**. Elles étaient une dizaine, venues de Montreuil et de toute la France, à participer à cette première. En juin, ce sont 50 exposants qui se sont rassemblés place Jean-Jaurès. Le 15 et 16 octobre, le marché paysan était de retour, dans le cadre des États généraux de l'alimentation. Le 14 novembre, il s'est délocalisé pour la première fois place de la République. Enfin, lors des

festivités de fin d'année, le marché paysan s'est intégré, avec celui des artisans, au traditionnel marché de Noël de Montreuil, du 15 au 19 décembre.

- **Zéro plastiques sur les marchés**

Montreuil a lancé en avec ses partenaires associatifs, avec Est Ensemble et le délégataire de la gestion de ses marchés alimentaires, le Groupe Géraud, l'opération « Zéro sac plastique sur les marchés alimentaires ». Cette opération vise à **substituer progressivement tous les sachets et emballages en matière plastique** par des sacs en papier fabriqués en France et des cabas confectionnés à partir de matériaux recyclés.

5.4. Soutenir l'économie locale et l'ESS

5.4.1. Tailleurs de Montreuil

L'association « Tailleurs de Montreuil » est une structure associative de travailleurs issus de l'immigration dont la ville de Montreuil favorise l'intégration en accompagnant **l'officialisation, l'hébergement et la structuration de leurs activités économiques artisanales**. Les nouveaux locaux de l'association, dans des locaux de l'OPHM, ont été inaugurés en juin au 4, rue Eugène-Varlin.

L'objectif de cette installation dans des locaux pérennes et adaptés, est **d'accompagner vers l'autonomie les artisans de la couture**, du costume, de la tunique, de la robe, du vêtement africain et de la retouche, dans une démarche de légalisation de leurs activités au travers de la structuration en association et de l'installation dans des locaux adaptés à leurs activités.

Les Tailleurs de Montreuil ont démarré leurs activités au sein du Foyer Édouard-Branly et auront désormais avec ces locaux de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois, « pignon sur rue » pour faire profiter femmes et hommes de leurs incroyables talents de couturiers et retoucheurs.

5.4.2. Le marché des artisans et créateurs de Montreuil

Le marché de Noël est devenu **un marché des artisans et créateurs de Montreuil** (en lieu et place de l'ancien «marché de Léon», délégué à un prestataire, qui coûtait environ 80000 € à la ville). Il s'est tenu du 11 au 19 décembre, soit neuf jours durant au lieu de quatre. Mode, gastronomie, bijoux, objets de décoration... Près de 70 stands se sont répartis entre la Croix-de-Chavaux et la rue de l'Église.

5.4.3. L'occupation temporaire, solidaire et expérimentale de l'ensemble immobilier Opale

L'ancien site « Opale », aujourd'hui propriété du groupe Axe Promotion, est un actif de 8 000 m² occupé par les services administratifs de la ville de Montreuil jusqu'en juillet 2019.

L'Établissement Public Territorial Est Ensemble, AXE Promotion et la Ville de Montreuil ont accompagné la mise à disposition des locaux via l'appel à candidatures lancé par la coopérative Plateau Urbain pour **une occupation temporaire, solidaire et expérimentale de 13 mois de cet ensemble immobilier Opale**.

Le prix de la location au m² de 13,75 € HT à 16,5 € HT est jusqu'à 20 fois inférieur à celui constaté sur le marché pour de l'immobilier de bureau et correspond à une redevance d'occupation.

Dans le contexte de crise sanitaire, cette occupation temporaire a permis **d'offrir des solutions innovantes et à moindre coût à de jeunes acteurs économiques** issus de secteurs très divers qui ne peuvent trouver de réponses à leurs besoins dans les offres traditionnelles de l'immobilier de bureau

francilien. Pour la ville de Montreuil c'est une opportunité de maintenir une activité dans des espaces de travail momentanément délaissés le temps de leur rénovation.

5.5. Favoriser les formes alternatives d'habitat

5.5.1. La charte de la construction pour une ville résiliente

Créée en 2015 et devenue Charte de la construction pour une ville résiliente lors du conseil municipal du 8 décembre 2021, cette charte défend une vision du «bâti» tenant compte des enjeux climatiques et écologiques, en privilégiant les espaces verts et les matériaux respectant la nature.

Cette charte s'intéresse aussi à la conception des logements, qui doit tenir compte de l'évolution de la population (vieillesse, familles monoparentales, recomposées). Applicable dès janvier 2022, ce document n'a pas de valeur réglementaire – au contraire du plan local d'urbanisme intercommunal. C'est un **outil partenarial proposé aux promoteurs**. À quelques exceptions près, ces derniers semblent jouer le jeu de la fin du « bâtiment jetable » et **favoriser le développement d'une ville résiliente**.

5.5.2. Le projet d'habitat participatif de la rue du Ruisseau

Les PLU et PLUi de la ville et de l'EPT Est Ensemble prévoient la création d'une part de 5 % de logements sur le modèle participatif. L'objectif poursuivi est la construction d'une diversité d'opérations d'habitat participatif sur le territoire afin de **développer de nouveaux modes de conception, de production et de gestion du logement**.

Rue du Ruisseau, **un projet d'habitat participatif composé de 12 logements à vocation sociale et solidaire** a vu le jour, une part en location-accession et l'autre part en accession à la propriété à prix plafonnés, conformément à la **charte de la construction pour une ville résiliente**. Cette démarche est accompagnée par la coopérative HLM de Coopimmo, spécialisée dans l'accession à la propriété et notamment le principe de location-accession (PSLA) avec l'appui de la Ville de Montreuil.

Exigences HQE et terrasse commune en toiture confèrent au projet une véritable ambition écologique, sociale pour un habitat durable pleinement intégré au quartier où il s'implante.

L'habitat participatif à Montreuil

De **nombreuses expériences d'habitats participatifs existent sur le territoire de la ville** dont : Couleur d'orange (1987), Le Luat avec l'OPHM (1992), La souris verte (1992), APAUM, (2005), Diwan (2008), La maison des Babayagas (2012), Unisson en 2014-2015, Comme un baobab (2015), la Résidence sociale du centenaire (2015), Les Jardins divers (2016-2017), la Pension Thenardier (2016), un théâtre en autogestion avec des artistes en résidence pouvant habiter leur lieu de travail, Le Praxinoscope (2016) et d'autres projets encore en co-construction à l'image de celui du 119, rue de Paris encore en phase d'études pour 5 logements et 1 local d'activités ainsi que celui appelé Montreuil Plâtrières ou celui de la rue Catherine-Puig et ses 14 logements.

5.5.3. Favoriser l'accession sociale

Introduite par la loi ALUR du 24 mars 2014, l'organisme de foncier solidaire (OFS) est une structure à but non lucratif agréée et contrôlée par le Préfet. Son objet principal est d'**acquérir des terrains ou**

des immeubles et de les mettre à disposition à des acquéreurs au moyen de baux de longue durée, parmi lesquels le bail réel solidaire (BRS) est privilégié.

Le recours à des organismes de foncier solidaire (OFS) avec le dispositif de bail réel solidaire (BRS) permet de **favoriser le parcours résidentiel des ménages aux revenus modestes en leur en offrant une possibilité d'accession à la propriété.** Ce dispositif garantit également que les logements construits resteront abordables même après revente.

La consultation, lancée début mars, s'adresse à une liste restreinte de 4 bailleurs agréés par l'OFS «Coopérative Foncière Francilienne ». Ceux-ci devront s'associer à un opérateur compétent dans l'offre d'activité économique, en vue de céder une emprise foncière de 2 757 m² afin d'y implanter un programme de 35 à 40 logements et un minimum de 500 m² d'activités ayant un « intérêt collectif ».

L'opération devra respecter la démarche Bâtiment Durable Francilien et l'histoire des lieux en maintenant la mémoire patrimoniale des parcelles horticoles, en préservant ou reconstituant la morphologie en sente, venelle ainsi qu'une halle industrielle.